

## DÉLIBÉRATION N°DL20220205 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**PLAN QUALITÉ DE L'AIR - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DES USAGES INNOVANTS DU VÉLO - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE**

**M. Bruno CHANGEAT** expose ce qui suit :

Par délibération n°DL20220075 du 16 mai 2022, la commune de Saint-Chamond a validé son plan vélo communal, comprenant un schéma directeur des itinéraires cyclables et un plan d'actions à déployer pour développer la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens.

Parmi ces actions, deux sont en cours de développement : développement de la pratique du vélo dans les déplacements professionnels au sein de la collectivité et le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo » dans les écoles.

Pour permettre leur mise en œuvre, la commune de Saint-Chamond souhaite renforcer sa flotte de vélos à destination des agents ainsi que sa flotte de vélos enfants. Pour financer ces équipements budgétés à 23 461,08 € HT, la ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêts sur les usages innovants du vélo, porté par Saint-Etienne Métropole.

Suite à la validation du projet par le jury, une aide de 11 730,54 € a été attribuée par Saint-Etienne Métropole à la commune de Saint-Chamond.

La convention de partenariat faisant l'objet de cette délibération, une fois signée par Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Chamond, validera l'attribution de l'aide financière, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que les engagements des deux parties.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 19 décembre 2022*